



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-11 du lundi 12 juin 2023

relatif à

**LA REFECTION DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE DES GLARIERS ET
DU ROND-POINT DU CENTENAIRE**

PREAVIS A CARACTERE D'URGENCE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Début mai 2023, une séance avec la SATOM SA nous a confirmé que celle-ci allait installer sa centrale de chauffage provisoire sur la parcelle n° 3331 à côté de l'ancienne salle de gym des Glariers.

Le tracé retenu pour alimenter l'Hôtel de Ville va passer par l'avenue des Glariers et la rue du Collège.

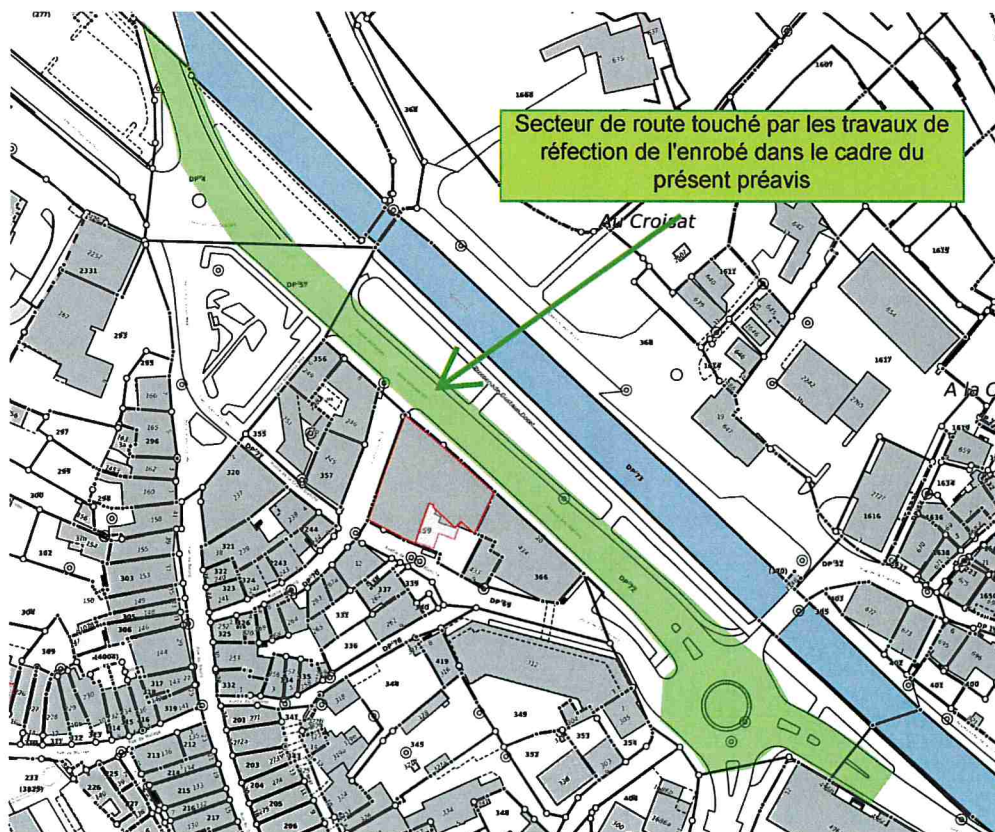
Depuis plusieurs années, la Commune a entrepris la réfection de ses chaussées. Les tronçons de l'avenue des Glariers ainsi que le rond-point du Centenaire sont identifiés à réfectionner par notre plan quinquennal d'entretien du réseau routier.

Le but du présent préavis est de profiter des travaux de la SATOM SA pour refaire l'ensemble de la chaussée qui va de toute façon nécessiter, de la part de la SATOM SA, des travaux de réfection

De plus deux arrêts de bus sont prévus sur ce tronçon et pourront être réalisés en même temps. Le changement des luminaires sur l'avenue des Glariers qui sont vétustes et à changer pourront également être faits.

2. HISTORIQUE

Aucune date n'est connue sur la dernière réfection de la chaussée de cette route cantonale d'intérieur de localité. Le Canton n'a plus la responsabilité de l'entretien des routes cantonales d'intérieur de localité depuis plusieurs années déjà et c'est aux communes d'en assurer les différents travaux d'amélioration.



3. CONTEXTE ACTUEL

La chaussée en enrobé montre des signes de fatigue. Notre plan quinquennal identifie clairement ces deux tronçons de route comme dégradés et à réfectionner. Les bordures en granit, anciennes mais encore de bonne qualité, n'ont pas besoin d'être changées et permettront une intervention moins onéreuse et plus rapide.

Le revêtement du trottoir coté Grande-Eau est en mauvais état et doit être rénové.

Le projet ne prévoit pas de modification du gabarit de chaussée, seuls les deux arrêts de bus prévus de part et d'autre de la chaussée viendront comme nouveaux éléments sur ce tronçon, ainsi que l'ilot d'aide à la traversée piétonne.

Pour l'éclairage public, une analyse a été faite et celle-ci démontre que l'alimentation et les mâts sont vétustes et devront être changés. Pour les têtes lumineuses, celles-ci sont d'anciennes générations et vont être changées par de la technologie LED, plus économique en matière de consommation électrique.

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable ne passe pas sur l'avenue des Glariers, seule une petite partie après le pont de la Grande-Eau pourrait faire l'objet d'une réfection, suivant l'état constaté lors des travaux.

Le réseau traversant le rond-point du Collège de la Grande-Eau est en PVC et n'est pas à changer.

4.2. Réseau d'eaux usées et d'eaux claires

Pas de collecteur d'eaux usées sur ce tronçon et l'entier des grilles de récupération des eaux claires sont déjà en séparatif. Il n'y a pas de travaux prévus pour ces réseaux.

4.3. Structure routière

L'ensemble des secteurs touchés par le présent préavis est fortement dégradé et identifié comme à réfectionner dans notre plan quinquennal sur l'entretien des routes.

La réfection prévue est celle conseillée par le bureau Ertec qui a réalisé cette étude, soit.

- Fraisage de 17cm minimum de la structure routière en enrobé existant
- Pose d'une couche de base type AC EME C1 épaisseur 9cm
- Pose d'une seconde couche de base type AC B 16 H épaisseur 5cm
- Pose d'une couche de roulement type AC MR 8 épaisseur 3cm
- Dégrapage complet de l'enrobé du trottoir et pose d'une couche d'enrobé de type AC 8 N épaisseur 7cm

4.4. Eclairage public

Vingt-cinq points lumineux existants sont touchés par le projet. L'entier des mâts seront remplacés par des mâts coniques peints, couleur anthracite.

Les têtes lumineuses d'ancienne génération seront remplacées par un modèle à technologie LED, type de luminaire TECEO 3000°K.

Les câbles d'alimentation, environ 500m, seront remplacés dans le cadre du projet.

4.5. Services industriels

L'ensemble des services industriels sont en cours de consultation par le bureau d'ingénieur NCO SA mandataire de la SATOM SA dans le cadre du projet de chauffage à distance pour connaître leurs éventuelles intentions.

4.6. Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

1. Travaux de génie civil	
1.1 Chaussée	CHF 611'000.-
1.2 Eau potable	CHF 28'000.-
1.3 Eclairage public	CHF 31'000.-
2. Création de deux arrêts bus LHand	CHF 79'000.-
3. Travaux d'appareillage de la conduite d'eau	CHF 20'000.-
4. Fourniture et pose mât, luminaire EP et câble d'alimentation	CHF 113'000.-
5. Honoraires ingénieur	CHF 49'000.-
6. Signalisation et marquage	CHF 22'000.-
7. Divers et imprévus	CHF 25'000.-
8. Frais pour indemnités et impressions	CHF 3'000.-
Total TTC	<u>CHF 981'000.-</u>

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité est soucieuse de la qualité des infrastructures routières et souterraines. Pour cela, elle a établi un plan de réfection et de rénovation des infrastructures. Soucieuse des synergies compatibles avec le futur déploiement du chauffage à distance de la SATOM, la Municipalité veut profiter de coupler ces travaux d'entretien avec les travaux du CAD, ceci afin de minimiser la multiplication des interventions sur les mêmes tronçons.

6. PROCEDURE ET DELAI DE REALISATION

S'agissant de travaux d'adaptations et de rénovations, une enquête publique n'est pas requise pour les travaux de rénovation de la chaussée. (art.3 al.2 du règlement d'application de la loi sur les routes - LRou).

Le projet de mise aux normes LHand des arrêts de bus Glariers est actuellement à l'examen préalable au Canton conformément à la LRou. Le projet prévoit d'installer des bordures à +22cm pour garantir l'accès à niveau pour les personnes à mobilité réduite. La situation de l'arrêt Glariers nécessite la fermeture du pont Napoléon aux véhicules motorisés puisque les bordures ne seront plus franchissables. En conséquence, dès le retour de l'examen préalable, une publication FAO sera réalisée pour la fermeture du pont Napoléon. La pose des bordures et le marquage seront réalisés dans le cadre de la réfection de l'enrobé de l'avenue des Glariers.

Le montant important de ces travaux nous oblige de réaliser une procédure ouverte « Marchés publics, non soumise aux traités internationaux ». Elle pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter dans le courant de l'automne 2023.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement sur l'état existant qui n'est plus tolérable et aux obligations légales en matière de sécurité routière.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : Les travaux participent à l'entretien et au maintien des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement à long terme du réseau communal et s'inscrivent ainsi dans une perspective de développement durable.

Social : Assurer un bon réseau routier et sécuritaire est un devoir de la collectivité. Les travaux vont permettre d'assurer ces aspects par les travaux d'entretien qui sont prévus.

Economie : Il est du devoir de la collectivité publique d'investir dans ces infrastructures afin de rénover et entretenir les infrastructures existantes.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 981'000.- TTC est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés, selon les prix courants 2022. Toutefois, la forte variation des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Ces importants travaux de réfection de la chaussée sur l'avenue des Glariers et du rond-point du Centenaire ne figurent pas dans le plan d'investissements de la législature en cours. Prévus initialement après 2026, nous devons prévoir cette réfection plus tôt afin de profiter des synergies dues au déploiement du chauffage à distance sur notre commune.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntées, le moment venu, aux meilleures conditions et amorties selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

La part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné.

En ce qui concerne la défense incendie, l'ECA devrait verser un subside qui sera déduit du montant demandé.

Pour les travaux de réfection de l'enrobé, ceux-ci feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Canton. En effet, celui-ci subventionne les travaux d'amélioration et de réfection des routes cantonales en traversée de localité qui sont à charge des Communes.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2023-11 du 12 juin 2023

- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 981'000.- TTC pour la réfection de la chaussée sur l'Avenue des Glariers et du rond-point du Centenaire ainsi que la réfection de notre réseau d'éclairage public.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 981'000.- TTC, le moment venu, aux meilleures conditions.
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondante aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Le Syndic
G. Devaud



La Secrétaire

A. Décaillet

Municipal délégué : M. J.-L. Duroux, Municipal délégué aux travaux publics

Annexe : Plan aménagement arrêt de bus / secteur Glariers